

JEUDI DE LA PREVENTION

« L'approche économique de la prévention : un levier pour convaincre »

Jeudi 5 avril 2018

Le service Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels (EIPRP), en partenariat avec l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTBTP), a organisé le jeudi 5 avril 2018 une rencontre sur le thème suivant :

« L'approche économique de la prévention : un levier pour convaincre »

Cette rencontre a été animée par :

- Olivier VAILLANT, ingénieur en prévention (CIG)
- Jean-François CANAL, Adjoint au responsable de la mission Prévention et Performance (OPPBTBTP)
- Benoît Chartron, Conseiller en prévention (OPPBTBTP)

« La prévention des risques professionnels est perçue comme un coût pour les employeurs territoriaux, et la conjoncture actuelle peut amener les collectivités à des arbitrages financiers au détriment de la prévention. Pour convaincre les décideurs d'investir en matière de prévention, l'impact économique des actions de prévention doit être objectivé. »

SOMMAIRE DE LA PRESENTATION

- Contexte général de la prévention et éléments conduisant à la nécessité de développer une approche complémentaire
- La démarche d'analyse économique développée par l'OPPBTBTP : origine, principes et résultats généraux
- Application de l'approche économique en collectivité : la démarche initiée par le CIG
- Exemples d'analyses économiques d'actions de prévention conduites en collectivité
- Perspectives

I. Les points à retenir

Lors de cette matinée, animée en collaboration avec l'OPPBTBTP, les principes et les outils de l'analyse économique d'une action de prévention ont été présentés. Ils ont été illustrés par des études de cas réalisées sur des actions mises en œuvre en collectivité ainsi que par les études menées par l'OPPBTBTP.

1) Le contexte général

A l'heure actuelle, l'**enjeu économique** de la prévention est presque exclusivement abordé sous l'angle de l'évitement ou de la réduction des coûts induits (liés aux accidents, aux maladies professionnelles, à l'absentéisme, ...). Cependant, il n'est pas possible a priori de présager de l'impact d'une action de prévention sur ces coûts, et **cette incertitude peut être un frein** face à la nécessité d'investir dans la prévention.

Par ailleurs la prévention, qui est perçue comme un coût, n'est pas toujours mise en œuvre dans un **système organisé** et, des conflits de logiques et de priorités existant entre les différents acteurs des collectivités, les arbitrages financiers peuvent être faits au détriment de la prévention, d'autant plus dans le contexte actuel de **raréfaction des ressources** (financières et humaines notamment).

Devant ces constats, il est apparu nécessaire d'initier un projet visant à **développer d'autres méthodologies d'approche** pour objectiver le lien entre la prévention et la performance globale du service public et mettre en lumière la contribution positive des actions de prévention en **intégrant le plan financier**, et afin d'outiller les préventeurs pour accroître leur capacité à convaincre du bien-fondé d'investir dans des actions de prévention.

C'est dans ce contexte qu'a été mis en place le groupe projet « approche économique de la prévention » au sein du service EIPRP du CIG, associant des ingénieurs du service et des conseillers en prévention de collectivités.

2) Le projet « Prévention et Performance » de l'OPPBT

Face à la fréquente perception de la prévention comme un « coût brut » par les employeurs du Bâtiment et des Travaux Publics, l'OPPBT a initié une étude visant à vérifier s'il y a un lien réel et quantifiable entre la prévention et la performance économique.


Cette étude, initialement baptisée « DIMECO » (dimension économique de la prévention) et désormais intitulée « Prévention et Performance », a notamment consisté à développer un **outil de calcul** permettant d'évaluer l'impact économique global d'une action de prévention et à réaliser des **études de cas sur des actions de prévention** mises en place au sein d'entreprises du BTP.

Plus de 250 études de cas ont été réalisées, sur tous types d'actions de prévention (techniques, humaines et organisationnelles) et dans des entreprises de toutes tailles.

Les principaux enseignements et résultats de cette étude sont les suivants :

- L'impact économique de la prévention est **mesurable**.
- La prévention génère des gains économiques
- Des **gains supérieurs aux coûts** dans 90% des cas analysés
- Des coûts supérieurs aux gains dans 10% des cas (mais un rendement moyen de ces actions de l'ordre de 0,66, c'est-à-dire que les gains générés par l'action couvrent les **deux tiers des dépenses**), ce qui revient à dire que lorsque la prévention n'est pas bénéficiaire, elle **coûte bien moins** que ce que l'on imagine initialement !
- Le **rendement** moyen des actions de prévention étudiées est de **2,34** (1€ investi dans l'action de prévention génère 2,34€ de gain / 1,34€ de bénéfice)
- Le temps de **retour sur investissement** moyen est de **1,4 an**
- Les **actions humaines** présentent les meilleurs rendements, et les **actions techniques** les temps de retour sur investissement les plus faibles.
- Les rendements sont d'autant plus élevés que l'impact de l'action sur la prévention de la **pénibilité** est élevé

⇒ **Pour aller plus loin :**

 [Télécharger la brochure « Une approche économique de la prévention - D'après 101 cas étudiés en entreprise »](#)

 [Consulter ou télécharger les études de cas « Prévention et Performance »](#)

 [Accéder aux vidéos de présentation de certaines actions de prévention analysées](#)

3) Le déploiement d'analyses économiques en collectivité

Après un rapprochement du CIG avec l'OPPBTB et la signature d'une convention, le groupe projet a bénéficié de la formation de l'OPPBTB pour maîtriser l'outil d'analyse économique.

Plusieurs **études de cas** ont été réalisées sur des actions de prévention déployées en collectivité :

- *Remplacement d'un souffleur thermique par un souffleur électrique*
- *Modification de la méthode de nettoyage des locaux des écoles (« pré-imprégnation »)*
- *Remplacement de casques/arceaux anti-bruit par des protecteurs individuels contre le bruit moulés*
- *Remplacement d'un chariot télescopique à gaz par un chariot à moteur thermique*
- *Amélioration des conditions d'entretien d'un espace vert*
- *Formation des agents concernés par les travaux sur chantier à proximité des réseaux à l'habilitation AIPR*

⇒ Les résultats des analyses économiques menées sur les 2 premières actions mentionnées ci-dessus ont été présentés aux participants.

Ces études ont permis de démontrer que la démarche et la méthode d'analyse est parfaitement **transposable en collectivité**, et de mettre en lumière l'impact économique global de ces actions, avec pour plusieurs d'entre elles des **rendements positifs**.

Des échanges ont ensuite eu lieu avec les participants sur la base des retours d'expérience des préventeurs ayant mené ces études. Outre l'intérêt « économique » de l'approche, sa mise en œuvre même ponctuelle par les conseillers de prévention est de nature à **accroître leur crédibilité**. En effet, l'intégration par eux des paramètres économiques dans l'élaboration des démarches de prévention permet de les identifier comme **des acteurs tenant compte des contraintes** auxquelles sont confrontées les collectivités et non comme de simples prescripteurs.

De même, quel que soit le résultat de l'analyse économique (action bénéficiaire ou non), la garantie que l'ensemble des paramètres financiers aient été pris en compte et intégrés sur la durée de vie de l'action est de nature à **rassurer les décideurs** au moment d'arrêter les choix budgétaires.

Par ailleurs, la présentation d'études de cas a permis à certaines collectivités d'engager la mise en œuvre de ces actions en **levant l'obstacle financier** qui empêchait leur déploiement.

4) Les perspectives

L'objectif principal est aujourd'hui de capitaliser l'expérience acquise au cours des premiers temps de déploiement de la démarche et **d'accroître significativement le nombre d'analyses économiques** d'actions de prévention déployées en collectivité, en intégrant tous les types d'actions (THO) et en diversifiant les situations de travail analysées et les contextes de mise en œuvre.

Il est donc proposé aux collectivités intéressées de **les accompagner pour réaliser des analyses économiques** sur des actions qu'elles ont déployées ou qu'elles comptent engager.

Leur attention a été attirée sur le fait que, pour pouvoir mener à bien ces analyses, il sera important en amont de s'assurer de la **disponibilité des données** nécessaires (temps passés, coûts horaires, consommations, montants investis, ...).

II. Bilan de la journée

1) Les participants

La séance a rassemblé 19 participants, en majorité conseillers en prévention mais également ergonomes, assistante sociale du travail et gestionnaire « vie au travail ».

2) Les échanges

Des échanges ont pu avoir lieu avec les participants au fil de la présentation.

Ceux-ci ont notamment porté sur :

- La possibilité de développer cette approche économique en parallèle du déploiement de **systèmes de management** de la santé et de la sécurité. En effet, ces deux démarches peuvent être déployées simultanément et mettre en **synergie** les logiques et les priorités des différents acteurs (services prévention, responsables de service opérationnels, services financiers, décideurs, ...).
- L'intégration de critères de prévention dans les **marchés publics**, au titre notamment des critères de développement durable. En effet, l'analyse de **l'impact global des actions de prévention** réalisée dans le cadre des analyses économiques permettent de mettre en lumière non seulement leur impact positif en termes de prévention des risques (et donc de préservation du capital humain), mais également leur impact positif en termes économique et environnemental. L'identification de bonnes pratiques et leur évaluation exhaustive permet donc d'identifier des **critères de performance** (modes opératoires et équipements mis en œuvre notamment) pouvant être exigés des répondants aux appels d'offre.

L'attention des participants a également été attirée sur les éléments suivants :

- Bien que les actions de prévention puissent être reproductibles d'une collectivité à l'autre, **les analyses économiques ne sont pas transposables en l'état**. En effet, celles-ci sont établies sur la base de **contextes et de pratiques spécifiques** à leur terrain d'application et nécessitent donc d'être adaptées à chacun.
- Les « **gains de productivité** » générés par certaines actions de prévention peuvent être intégrés et valorisés économiquement dans les études de cas. Cependant, une vigilance accrue devra être portée quant à leur prise en compte en veillant prioritairement à les **valoriser** dans le cadre de démarches de prévention et dans des perspectives organisationnelles.